



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un forage domestique de 160 m de profondeur sur la commune de Saint Rémy de Provence (13 210),
parcelle HW 231.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BELLANDRINE

Raison sociale

SARL

N° SIRET

8 7 9 8 6 8 6 1 0 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

ROBERT

☒ Monsieur

Prénom(s)

ANTHONY

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 a	Forage pour l'approvisionnement en eau domestique d'une profondeur supérieure à 50 m (160 m prévisionnels).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la seule création d'un forage d'eau à usage d'arrosage et à usage d'eau potable.
Une analyse de type P1 est déjà prévue une fois le forage réalisé.

La zone de forage est accessible et ne nécessite aucun travaux supplémentaire.

Le besoin en eau est inférieur à 1000 m³/an.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise en priorité à sécuriser l'eau potable. La propriété possédait 2 forages historiques (90 et 110 m) mais le forage le plus court s'est asséché.

En usage secondaire, le forage servira à préserver les quelques arbres de la propriété sensibles au stress hydrique estival.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront courts et continus (moins de 3 jours) et seront effectués sur quelques m² en surface pour le stationnement de la foreuse et du matériel.

La foreuse, le groupe électrogène et le compresseur sont étudiés pour minimiser bruit, vibrations et poussières. L'ensemble du matériel avec des hydrocarbures est disposé sur bâche ou réceptacle étanches.

Une fois en station, le forage de reconnaissance sera réalisé et les terres excavées (cuttings) inertes seront réparties au sol, elles présenteront un faible volume (inférieur à 5 m³) ce qui peut représenter, sur une surface de quelque dizaine de m², quelques centimètres.

L'exécution d'un test de débit simplifié au soufflage d'air à l'aide du compresseur sera ensuite réalisé pour estimer le débit. Sa durée sera de quelques minutes et l'eau sera réinfiltrée par le terrain rapidement.

Si le forage ne présente pas les caractéristiques suffisantes (qualité des eaux, débits,...) il sera abandonné avec rebouchage et remise en état du site.

Sinon, il sera équipé en forage d'exploitation avec la mise en place du tubage PVC plein et crépiné ainsi que le comblement de l'espace inter annulaire entre le terrain et l'extrados du tube PVC par une cimentation sur 80 à 135 m et un gravillonnage en profondeur jusqu' à 150 ou 160 mètres. (profondeurs réelles dépendantes de la géologie exacte locale).

La tête de l'ouvrage sera ensuite aménagée avec son verrouillage par étanchéité (bride boulonnée) et mise en place d'un regard de protection en béton à la surface du sol.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du forage se fera à l'aide d'une pompe immergée. Le débit de pompage est à ce jour inconnu, le diamètre de l'ouvrage limite le débit maximum à 12 m³/h.

Il n'est pas prévu de démantèlement en cas de forage productif.

Si le forage s'avère improductif il sera comblé dans les règles de l'Art par le foreur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la propriété Profondeur du forage Débit de la pompe Volume de prélèvement estimé	34,7 ha 150 ou 160 m ≤ 12 m ³ /h < 1000 m ³ /an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3410 Voie : Ancienne voie Aurelia

Lieu-dit :

Localité : Saint Rémy de Provence

Code postal : 1 3 2 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 5 3 ' 0 2 " 8 Lat. : 4 3 ° 4 6 ' 3 1 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Saint Rémy de Provence - Zone Npnr

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Type 2 : 930012400 - Chaîne des Alpilles
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional des Alpilles

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	93113056 : Chaîne des Alpilles

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR9312013 : Les Alpilles - Directive Oiseaux dans l'emprise. FR9301594 : Les Alpilles - Directive Habitat à 600 m au Sud
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	FRDG247 : Massifs calcaires du nord-ouest des Bouches du Rhône Le prélèvement est limité à un usage domestique. L'impact potentiel est négligeable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le forage sera réalisé en petit diamètre (193 mm), le cumul des terres excavées sera réduit (environ 5 m ³). Elles sont inertes et seront réparties et nivelées sur une épaisseur de seulement quelques centimètres pour une superficie de quelques dizaines de m ² .
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le forage sera équipé de différents matériaux inertes : Tubage acier de quelques m - Tubage PVC du forage - Massif filtrant
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La seule ressource utilisée est l'eau pour une quantité inférieure à 1000 m ³ /an.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La propriété n'est pas raccordable au réseau potable d'eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux en surface n'occupent que quelques m ² d'une parcelle privée et les travaux sont essentiellement souterrains. Il n'y aura donc pas de perturbation/destruction de la biodiversité existante, de la faune, de la flore et des continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le terrain est en bordure du zonage Natura 2000 et le forage a lieu au cœur de la propriété. Le forage n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Oui mais très faibles et localisés sur ou immédiatement à coté du chemin existant. En phase travaux : 1 fois avec l'amenée et le repli de la foreuse. En phase exploitation : 1 fois pour l'équipement de pompage + opérations d'entretien.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les foreuses sont étudiées pour être insonorisées au maximum, les bruits seront faibles et uniquement lors de la phase travaux durant 3 jours maximum de foration.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les foreuses sont étudiées pour minimiser les vibrations par leur station sur bras hydrauliques : les vibrations perceptibles seront faibles et uniquement en phase travaux durant les 3 j de foration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	En phase travaux : il y a quelques litres d'eau qui peuvent éclabousser et s'infiltrer sur le terrain à la foration et au soufflage. En phase exploitation, l'arrosage se fait en surface.
Si oui, dans quel milieu ?		☒	☐	Pour l'eau d'arrosage, l'eau s'infiltrera au sol et retournera à la masse d'eau captée pour les excédents éventuels non consommés par la végétation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La foration engendre la remontée des cuttings (volume de terrain excavé) mais ils sont inertes, de même nature que le terrain et d'un faible volume (<5m3). Ces cuttings seront intégrés au terrain en place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au vu de la réalisation d'un ouvrage dans les règles de l'Art, principalement souterrain par le biais d'une faible superficie en surface (quelques m² pour la foreuse et le matériel) et de la faible consommation du forage à l'exploitation (< 1000 m³/an) il n'y a pas d'effet négatif notable du projet de forage sur l'environnement ou la santé humaine. Une fois créé, si le forage est productif il sera équipé d'un compteur pour le suivi des prélèvements. Par ailleurs, ce forage vise à sécuriser la ressource en eau potable de la propriété. Il fera l'objet d'une analyse d'eau à sa création.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux sont courts, concernent peu de superficie en surface, impactent peu de matériaux et l'ouvrage est essentiellement en sous-sol.

La masse d'eau captée est la même que celle où s'infiltrent les eaux, il n'y a donc pas de mise en contact de différents aquifères et le prélèvement domestique est particulièrement faible.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet de forage d'arrosage fasse l'objet d'une évaluation environnementale au vu des points énumérés ci-dessus et l'enjeu eau potable présent.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° a), 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude de faisabilité de forage	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

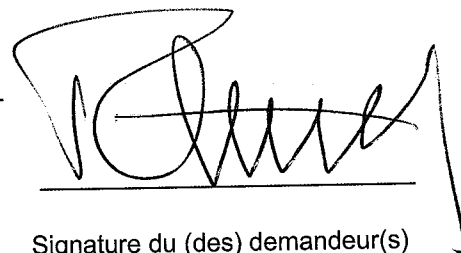
Nom ANTHONY

Prénom HENRY

Qualité du signataire GERANT

À VALBONNE

Fait le 14/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)